

Fonctionnement d'une EARL

Description

L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) représente un modèle organisationnel incontournable dans le secteur agricole, offrant aux exploitants une structure juridique flexible tout en assurant une protection de leurs biens personnels.

L'EARL est la meilleure [forme juridique](#) à choisir en tant qu'exploitant agricole.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Qu'est-ce qu'une EARL ?

Une EARL, ou Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, est une forme juridique d'**exploitation agricole** permettant à plusieurs associés d'**exercer une activité agricole en commun**, tout en limitant leur responsabilité financière aux apports qu'ils ont effectués dans l'entreprise. Cette structure combine les avantages de la société à responsabilité limitée (SARL) avec les spécificités du secteur agricole.

Concrètement, une EARL peut être créée **par un ou plusieurs exploitants agricoles**, ainsi que par des membres de leur famille ou des tiers. Les associés détiennent des parts sociales dans l'entreprise, **déterminant leur participation aux bénéfices et aux décisions**.

L'EARL peut exercer toutes les activités agricoles, qu'il s'agisse **de culture, d'élevage, de production laitière, viticole**, etc. Elle bénéficie également de la possibilité d'accéder à certaines aides et subventions agricoles.

Un des principaux avantages de l'EARL est **la limitation de la responsabilité financière des associés aux apports** qu'ils ont effectués dans l'entreprise.

Cela signifie que les créanciers de l'EARL ne peuvent pas se retourner contre **le patrimoine personnel des associés** en cas de dettes de l'entreprise, dans la mesure où celle-ci est bien gérée et que les règles légales sont respectées.

A noter : Une EARL offre une structure juridique adaptée aux exploitations agricoles familiales ou associatives, offrant une protection juridique tout en permettant une gestion collective et transparente des activités agricoles.

Quelles sont les caractéristiques d'une EARL ?

Une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) est une forme d'entreprise agricole répandue en France. Voici quelques-unes de ses caractéristiques principales.

Nature juridique

L'EARL est une [société civile](#) à responsabilité limitée dans laquelle les associés sont responsables à concurrence de leurs apports, **conformément au principe de responsabilité limitée**.

Nombre d'associés

Une EARL peut être unipersonnelle (avec un seul associé) ou pluripersonnelle, **mais elle ne peut comporter plus de 10 associés au maximum**.

Conditions relatives aux associés

Les associés doivent être des personnes physiques. Ils doivent être de **nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'Union Européenne**.

Les associés exploitants agricoles doivent participer effectivement aux travaux de l'exploitation, détenir **plus de 50% des parts du capital social** et être majoritaires dans l'entreprise.

Seuls les associés exploitants agricoles peuvent être **nommés gérants de l'EARL**.

Capital social

Le capital social minimum requis pour constituer une EARL est de **7500 euros**. Il peut être constitué d'apports en numéraire et/ou d'[apports en nature](#).

Il est possible d'opter pour un capital social variable.

Les apports en nature **doivent être énoncés dans les statuts** et nécessitent l'intervention d'un commissaire aux apports.

Objet agricole

L'activité principale d'une EARL est l'exploitation agricole. Elle peut s'agir de **culture, d'élevage, de production laitière, viticole, etc.**

Gestion

Au moins un gérant doit être choisi **parmi les associés exploitants agricoles** à la création de la société. Ceux-ci ont pour responsabilité de diriger et gérer l'exploitation agricole.

Bon à savoir : Une EARL se caractérise par sa forme spécifique, offrant une protection de la responsabilité des associés tout en permettant une gestion collective des activités agricoles.

Qui peut créer une EARL et quelles sont les conditions requises ?

Une EARL peut être créée par **une ou plusieurs personnes physiques ou morales**. Les associés peuvent être des exploitants agricoles ou des personnes extérieures au secteur agricole, mais dans ce dernier cas, **au moins un associé doit être un exploitant agricole**.

Les conditions requises pour [créer une entreprise agricole](#) en France sont les suivantes:

- **Objet social :** l'activité principale de l'EARL doit être agricole, c'est-à-dire qu'elle doit concerner la production agricole, l'élevage, la viticulture, l'horticulture, etc.
- **Nombre d'associés :** une EARL peut être unipersonnelle (avec un seul associé) ou pluripersonnelle (avec plusieurs associés), mais elle ne peut pas comporter plus de 10 associés au total.
- **Associés exploitants :** si l'EARL comporte des associés exploitants agricoles, ils doivent participer effectivement aux travaux de l'exploitation et détenir plus de 50% des parts du capital social. Ils sont également les seuls à pouvoir être nommés gérants de l'EARL.
- **Capital social :** un capital social minimum de 7500 euros est requis pour la

création d'une EARL. Ce capital peut être constitué d'[apports en numéraire](#) et/ou en nature.

- Dénomination sociale : la dénomination sociale de l'EARL doit être suivie ou précédée des mots "exploitation agricole à responsabilité limitée", ainsi que de l'énonciation du capital.
- Statuts : Les associés doivent rédiger des statuts de la société, définissant les règles de fonctionnement de l'EARL, la répartition des bénéfices et des pertes, etc.

Une fois ces conditions remplies, les associés doivent **procéder à la formalisation de la création de l'EARL** en effectuant certaines démarches administratives. Telles que l'immatriculation de la société au RCS ou au répertoire des métiers (RM) pour les activités artisanales.

Quels sont les avantages d'une EARL pour les agriculteurs ?

L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) offre **plusieurs avantages aux agriculteurs**. Ce qui explique en partie sa popularité parmi les formes juridiques d'exploitation agricole en France.

Voici quelques-uns des principaux avantages.

Limitation de la responsabilité

Les associés bénéficient d'une responsabilité limitée, ce qui signifie qu'ils ne sont **responsables des dettes de l'EARL qu'à concurrence de leurs apports**.

Cela protège leur patrimoine personnel en cas de difficultés financières de l'exploitation.

Souplesse dans la gestion

Les associés ont la possibilité de **définir librement les règles de fonctionnement de l'EARL** dans les statuts de la société, ce qui offre une certaine souplesse dans la gestion de l'exploitation.

Facilité de transmission

L'EARL offre des mécanismes facilitant la transmission de l'exploitation agricole entre

génération.

Les parts sociales **peuvent être cédées ou transmises plus facilement** que la propriété foncière ce qui permet une continuité dans l'exploitation.

Accès aux financements

En tant que structure juridique reconnue, l'EARL peut avoir **un accès plus facile aux financements et aux prêts bancaires pour développer l'exploitation**, investir dans de nouveaux équipements ou moderniser les installations.

Partage des responsabilités

Plusieurs associés peuvent participer à la gestion de l'exploitation, ce qui **permet de partager les tâches et les responsabilités**.

Cela peut favoriser une meilleure répartition des compétences et une prise de décision collective.

Stabilité juridique

L'EARL offre une certaine stabilité juridique et **une reconnaissance légale en tant qu'entité commerciale**. Ce qui peut faciliter les relations avec les partenaires commerciaux, les fournisseurs et les institutions financières.

Quels avantages fiscaux et sociaux sont associés à une EARL ?

L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) **offre certains avantages fiscaux et sociaux aux associés**. Bien que ces avantages puissent varier en fonction de la situation individuelle de l'entreprise et des associés.

Voici quelques-uns des avantages les plus courants.

Avantages fiscaux

Les avantages fiscaux associés à une EARL **peuvent varier en fonction du régime fiscal** choisi et de la situation spécifique de l'entreprise.

Voici quelques avantages fiscaux généralement associés à une EARL :

Choix du régime fiscal

Les associés d'une EARL peuvent choisir entre l'[impôt sur les sociétés](#) (IS) et l'impôt sur le revenu (IR).

Ce choix dépend souvent de la situation fiscale et des objectifs des associés.

L'IS peut être avantageux pour **réinvestir les bénéfices dans l'entreprise et pour optimiser la fiscalité**. Tandis que l'IR peut être préféré pour une imposition plus souple des revenus agricoles.

Bon à savoir : il est possible de renoncer à l'imposition par l'IS dans les 5 années suivant le choix de l'imposition. En revanche, sans renonciation dans ce délai, le choix de l'IS devient irrévocable.

Régime d'imposition des bénéfices

Sous le régime de l'impôt sur les sociétés, les bénéfices de l'EARL sont **imposés au taux de l'IS**. Tandis que sous le régime de l'impôt sur le revenu, les bénéfices sont imposés selon **les règles applicables aux bénéfices agricoles**.

Amortissement et déduction des charges

L'EARL peut bénéficier des dispositifs d'amortissement et de **déduction des charges prévus par le Code général des impôts** pour les entreprises agricoles. Ce qui peut réduire le montant de l'impôt à payer.

Avantages sociaux

Les avantages sociaux associés à une EARL **concernent principalement la protection sociale des associés**. Notamment en ce qui concerne la sécurité sociale et la retraite.

Voici quelques-uns des avantages sociaux courants associés à une EARL

Affiliation au régime de sécurité sociale agricole

Les associés-gérants et les associés non-gérants d'une EARL sont affiliés au régime de sécurité sociale agricole. Ce qui leur donne **accès à une couverture sociale adaptée aux spécificités du secteur agricole**.

Retraite agricole

Les associés-gérants et les associés non-gérants peuvent bénéficier du régime de retraite agricole, qui prend en compte **les particularités des carrières agricoles pour le calcul des pensions de retraite**.

Couverture en cas de maladie ou d'accident professionnel

Les associés de l'EARL bénéficient d'une couverture en cas de maladie ou d'accident professionnel. **Ce qui leur permet de percevoir des indemnités journalières** en cas d'incapacité de travail temporaire.

Zoom : Il est possible pour les entrepreneurs de se faire assister dans la création de leurs sociétés. En effet, Legalplace vous propose de [créer votre entreprise en ligne](#) et d'accomplir toutes les formalités à votre place. Pour cela, il vous suffit de remplir un questionnaire à personnaliser.

Comment créer une EARL ?

Depuis le 1er janvier 2023, les démarches de création d'une EARL avant son immatriculation sont à effectuer sur le site du guichet unique grâce au [portail INPI](#).

Une fois le dossier complet, ce guichet unique se charge de le transmettre aux organismes administratifs et juridiques compétents pour l'immatriculation.

Ainsi, la création d'une telle société nécessite d'effectuer un certain nombre de [formalités](#).

Les étapes à accomplir à cette fin sont les suivantes :

1. Rédiger les statuts de la société ;
2. Désigner un ou plusieurs gérants parmi les associés exploitants ;
3. Domicilier entreprise ;
4. Nommer un commissaire aux apports si les conditions sont remplies ;
5. Evaluer apports en nature, le cas échéant ;
6. Constituer et déposer le capital social ;

7. Procéder à l'[enregistrement des statuts](#) auprès du service des impôts des entreprises ;
8. Publier un avis de constitution dans un support d'annonces légales ;
9. Insérer un avis de publicité dans le BODACC ;
10. Effectuer les formalités de création sur le [guichet unique INPI](#).

Si votre dossier est complet, l'INPI se chargera de le transmettre au greffe pour validation, et vous obtiendrez votre Kbis.

Quelles sont les étapes de création d'une EARL ?



LegalPlace.

Comment l'EARL est géré ?

Chaque EARL doit avoir **au moins un gérant**, qui doit être une personne physique choisie parmi les associés exploitants agricoles. Les associés non-exploitants ou les tiers également **ne peuvent pas assumer ce rôle**.

Les associés exploitants agricoles sont affiliés au régime des non-salariés agricoles ou au régime des salariés agricoles **en fonction de l'existence ou non d'un contrat de travail valide entre l'associé et l'EARL**.

Pour les EARL unipersonnelles, où il n'y a qu'un seul associé, ce dernier est affilié au régime des non-salariés agricoles s'il dirige l'entreprise.

Comment sont imposés les bénéfices réalisés par une EARL ?

Les bénéfices ou déficits agricoles sont imposés à l'impôt sur le revenu directement au nom des associés, **selon les régime simplifié ou normal en fonction des recettes de l'exploitation.**

Les EARL unipersonnelle peuvent bénéficier du régime micro-BA si l'associé unique est une personne physique dirigeant l'entreprise et si les seuils d'application de ce régime sont respectés.

Des revenus accessoires **de nature BIC ou BNC peuvent être intégrés dans le résultat agricole** si leur moyenne sur les 3 dernières années ne dépasse pas certains seuils.

FAQ

Quelles sont les obligations comptables d'une EARL ?

Une EARL est tenue de respecter les obligations comptables applicables aux sociétés commerciales, notamment en matière de tenue de comptabilité, de déclarations fiscales et de présentation de bilans annuels.

Quelle est la différence entre EARL et une SCEA ?

La principale différence entre une EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) et une SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole) réside dans la responsabilité des associés. Dans une EARL, la responsabilité des associés est limitée à leurs apports, tandis que dans une SCEA, les associés ont une responsabilité indéfinie et solidaire.

Une EARL peut-elle bénéficier de subventions agricoles ?

Oui, une EARL peut bénéficier de subventions agricoles octroyées par les autorités publiques, les collectivités territoriales ou les organismes agricoles, sous réserve de respecter les critères d'éligibilité et les conditions spécifiques à chaque type de subvention.